



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 25 Novembre 2025

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 25 Novembre 2025 à 18h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur Gilbert GAVIGNET, Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE (arrivée à 19h30 pour le point 6), Florence SOUEGES, Emmanuel MAÎTRE, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

Absents excusés : Marie PONCET ; Marie-Pascale BRIENTINI ; Ludovic LEBAIL ; Lydie BAGATELLA, procuration à Gilbert GAVIGNET ; Hélène COQUARD.

Absents : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Julien MONTHIOUX

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte-Rendu du 14 octobre 2025

1. Avenants Préau de l'école
 2. Attribution du marché Réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés
 3. Complémentaire santé agents : participation employeur
 4. Modifications budgétaires Budget Petite Enfance
 5. Modifications budgétaires Budget Commune
 6. Durée amortissement des Fonds de concours 2025
 7. Prix de l'affouage 2026
 8. Règlement de l'affouage 2026
 9. Remboursement billets de train voyage Paris
 10. Frelons asiatiques
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 14 Octobre 2025 :

Le procès-verbal du 09 Septembre 2025 est adopté à l'unanimité. Une remarque est cependant faite concernant les délibérations sur les états d'assiettes des coupes 2026, les délibérations n'indiquant pas les coupes concernées. Il est précisé que l'état des parcelles est annexé aux délibérations, raison pour laquelle le corps de la délibération n'a pas été complété.

1. Avenants préau de l'école

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de construction du préau dans la cour de l'école maternelle ont été réalisés par l'entreprise PARENTE pour la maçonnerie (lot1) et l'entreprise NOUVEAU & MYOTTE (lot 2) pour la couverture.

Le chiffrage initial du projet doit être ajusté car le budget n'avait pas intégré certaines prestations. C'est la raison pour laquelle il y a deux propositions d'avenants, une pour chaque lot se présentant comme suit :

- Lot 1 : moins-value de 4 309,82 € HT (engazonnement, panneau de chantier, branchement électrique, ...)
- Lot 2 : plus-value de 6 345,60 € HT (création d'un soubassement en panneaux, potelets de fixation au sol)

Il en résulte une plus-value globale de 2 035,78 € HT. Les explications de Monsieur le Maire entendues, le Conseil, à l'unanimité, valide les avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Vote :

Ayant voté pour..... 17

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

2. Attribution du marché de réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés

A la suite des réunions de la commission d'appels d'offres (CAO) et après renégociations de quelques offres et re-consultations pour les lots 3 et 10, la CAO s'est prononcée le 24 novembre 2025 sur les offres après analyse de celles-ci par le maître d'œuvre.

M. le Maire fait remarquer le grand écart entre le Total des offres moins disantes : 330 547,83 € et le Total des offres plus disantes : 561 427,93 €.

Le montant global du marché est de 449 418,74 € HT par rapport à l'estimation de 561 908,55 €.

La CAO a attribué le marché de réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés selon tableau récapitulatif ci-après. Présentation est faite au Conseil municipal.

Le conseil prend acte du rapport de la CAO. Aucun acte d'engagement ne sera signé sans l'avis « dossier complet » et « autorisation de commencement de travaux » de la part des financeurs.

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES CREATON DE 2 LOGEMENTS DANS L'ANCIENNE ECOLE DE VAUX							
TABLEAU RECAPITULATIF							
OFFRES DE BASE							
LOT	ESTIMATION	ENTREPRISE RETENUE			PROPOSITION DU MAITRE D'ŒUVRE		
	Estimation PRO	ENTREPRISE PROVISOIRE	OFFRE	Ecart avec estimation PRO	Proposition de décision	Commentaires	
1 TERRASSEMENT VRD	90 937,04 €	FB Maçonnerie	65 536,56 €	-25 400,48 €	-27,93%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
2 DEMOLITION / GROS ŒUVRE	130 571,86 €	BTT	103 739,97 €	-26 831,89 €	-20,55%	Attribution	Demande de complément décidé à l'issue du rapport initial d'ACT. Suite à cela, proposition d'attribution de la part de la MOE
3 CHARPENTE ET OSSATURE BOIS - COUVERTURE	53 657,00 €	Maison Contonz	35 301,70 €	-18 355,30 €	-34,21%	Attribution	Reconsultation menée après la 1ère analyse
4 SERRURERIE	7 016,00 €	OBLIGER	7 322,00 €	306,00 €	4,36%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
5 MENUISERIE EXTERIEURE PVC	41 080,00 €	MAIGNAN Sol. Ferm.	41 066,00 €	-14,00 €	-0,03%	Attribution	Demande de complément décidé à l'issue du rapport initial d'ACT. Suite à cela, proposition d'attribution de la part de la MOE (pas de réponse de VD Menuiserie)
6 PLATRERIE PEINTURE	75 642,20 €	BISONTINE PEINTURE	58 645,67 €	-16 996,53 €	-22,47%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
7 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	27 662,82 €	VD MENUISERIE	25 554,13 €	-2 108,69 €	-7,62%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
8 CARRELAGE / FAIENCE	15 636,63 €	Maccanin	13 252,96 €	-2 383,67 €	-15,24%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
9 ELECTRICITE	38 605,00 €	ELECTRICITE VILLEMAGNE	32 937,47 €	-5 667,53 €	-14,68%	attribution	Attribution décidée à l'issue du rapport initial d'ACT.
10 CHAUFFAGE VENTILATION SANITAIRE	81 100,00 €	Grandguillaume	66 062,28 €	-15 037,72 €	-18,54%	Attribution	Reconsultation décidée à l'issue du rapport initial d'analyse des offres.(de très grands écarts de prix incohérents avec l'estimation)
TOTAL BASE	561 908,55 €		449 418,74 €	-112 489,81 €	-20,02%		

Monsieur le Maire parle également du problème du Poteau EDF et de son déplacement pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés. Après étude d'ENEDIS, le déplacement pourrait se faire avec un reste à charge commune d'environ 6 000 €. Une étude d'enfouissement du noeud électrique a présenté un premier chiffrage d'environ 100 000 € avec maîtrise d'ouvrage du SYDED.

Le Conseil prend acte du chiffrage ENEDIS et valide le déplacement du Poteau avec demande d'étude d'enfouissement. Dossier à suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les entreprises proposées**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces marchés et à faire les demandes de subventions.**

Vote :

Ayant voté pour..... 17

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

3. Complémentaire santé agents : participation employeur

Madame Marie Latroy, Conseillère municipale déléguée aux RH présente le contrat groupe du Centre de gestion du Doubs pour la complémentaire santé des agents auquel la Commune a adhéré et rappelle l'obligation légale faite aux employeurs publics de participer à une prise en charge moyennant un minimum de 50 % sur un panier de base arrêté à 30 € soit 15 € de participation minimum.

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- la liste des contrats et règlements labellisés sur le site internet <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>
- la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 09-09-2025
- l'exposé du Maire ou du Président ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

Le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 150% du montant de référence de 30 €, c'est-à-dire 45 €.

AUTORISE le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondants et tout acte en découlant.

Vote :

Ayant voté pour..... 17

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

4. **Modifications budgétaires Budget Commune**

Monsieur le Maire présente le programme de travaux pour lesquels des engagements sont en cours.

Il y a encore des factures à payer et pour lesquelles il faut ouvrir des crédits, ceux restant étant insuffisants.

Préau maternelle	Reste à payer	64 551
Portes ateliers municipaux	JSERVICES	12 521
Poteaux incendie	SIEVO	3 789
Aménagement vierge « Reteu »	BF multiservices	9 720
Mur cimetière	Fb maçonnerie	62 135
Bardage groupe scolaire	Touvrey Goguillot	99 800
Platelage bois bat 6 école	Touvrey Goguillot	20 000
Total chapitre 21		272 516
Crédits disponibles		176 930
Besoin de financement ch 21	Opérations non affectées	95 586
Besoins de financement op 266	bancs + tables	6 000
besoins de financement op 267	chariots tabourets tapis	1 500
Pris sur excédent d'investissement		- 103 086

Il en résulte un besoin de financement en investissement de 103 086 €. Il est proposé d'ouvrir les crédits comme indiqué ci-dessus en diminuant l'excédent d'investissement.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les ouvertures de crédits ci-dessus en les prenant sur l'excédent d'investissement.

Vote :

Ayant voté pour..... 17

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

5. Modifications budgétaires Budget Petite Enfance

Dans le cadre du budget Petite Enfance, il y a lieu d'ajuster les besoins budgétaires notamment concernant les charges de personnel refacturées au budget commune. Compte tenu des charges de personnel déjà engagées sur les 11 premiers mois de l'année, Monsieur le Maire propose d'ouvrir des crédits supplémentaires comme suit :

DM budget PE novembre 2025		
Chapitre 012	Charges de personnel	2 000
Cpte 7478222	Participation CAF	2 000

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de modification budgétaire.

Vote :

Ayant voté pour..... 17

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

6. Durée amortissement des Fonds de concours 2025

M. le Maire rappelle que les travaux suivants ont eu lieu :

Les opérations suivantes ont été réalisées sur la commune :

- « Villers Buzon » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordée pour le secteur concerné en 2024.

- « Rue des Charrières » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordée pour le secteur concerné en 2025.

Avec fonds de concours GBM pour 71 980,01 € HT. (Voir délibération du 14-10-2025).

A la demande de la trésorerie, il est nécessaire de statuer sur une durée d'amortissement concernant ces fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir les participations sur une durée de 10 ans.

Vote :

Ayant voté pour..... 18

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

7. Prix de l'affouage 2026

Il est rappelé que les 3 garants de l'affouage sont : René GIRARD, Claude GALLIOT et Henri VERNEREY.

A ce jour 54 personnes se sont inscrites à l'affouage.

M. Vernerey rappelle qu'à ce jour le prix de l'affouage est de 7,50 € le stère estimé comme l'année dernière. La commission Bois s'est réunie le 07 octobre 2025 et propose de maintenir le prix à 7,50 € le stère avec arrondi à l'euro inférieur sur le montant global de la portion. Il est rappelé que le prix est inchangé depuis 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'affouage 2026 à 7,50 € le stère avec arrondi à l'euro inférieur.

Vote :

Ayant voté pour..... 18

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

8. Règlement de l'affouage 2026

Monsieur Henri VERNEREY, conseiller municipal délégué au bois et à la forêt, fait un rappel des grandes lignes du règlement de l'affouage 2026, celui-ci étant identique à l'année dernière.

M. Vernerey rappelle les règles et obligations incombant à chaque affouagiste. Chacun d'eux est destinataire du règlement dans lequel sont rappelés les délais d'exploitation et de débardage. Le règlement est à signer par l'affouagiste.

Le Conseil n'émet pas d'observation sur le règlement et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Vote :

Ayant voté pour..... 18

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

9. Remboursement billets de train voyage Paris

Les élu(e)s et agents se sont rendus fin octobre à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale. Compte tenu du contexte politique de l'époque et des délais trop courts, il n'a pas été possible de réserver les billets de train via la voie classique (paiement par mandat administratif via le trésor public). Il a donc fallu payer les billets de train en direct via paiement carte bancaire.

Monsieur Alexandre MOREL, secrétaire général de la mairie a donc acheté les billets de train sur ses fonds personnels pour un montant de 1 983 €. Afin de pouvoir rembourser M. Morel, il convient de prendre une délibération en conséquence.

Les explications de Monsieur le Maire entendues, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement des frais engagés par M. Morel pour un montant de 1 983 €.

Vote :

Ayant voté pour..... 18

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

10. Frelons asiatiques

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a déjà délibéré sur ce sujet. Il rappelle que jusqu'en 2024, l'organisme FREDON participait partiellement aux frais d'intervention pour la destruction de nids de frelons asiatiques (50 € sur le prix facturé). Cette participation n'existe plus, mais la problématique de la prolifération des nids est plus que jamais présente. Depuis septembre, 9 nids ont été détruits sur la commune.

Compte tenu des problématiques de santé publique et écologiques, notamment en lien avec la décimation des ruches locales engendrée par la prolifération des frelons asiatiques, Monsieur le Maire propose au Conseil que la Commune prenne en charge intégralement le coût des interventions de destruction de tous les nids.

Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que la commune prendra intégralement en charge les coûts liés à la destruction des nids de frelons asiatiques pour une durée de 2 ans.

Vote :

Ayant voté pour..... 18

Ayant voté contre..... 0

S'étant abstenu..... 0

Questions diverses

- TLPE 2026 : Monsieur Emmanuel MAÎTRE présente la nouvelle convention 2026 – 2028 proposée par notre prestataire REFPAC pour la collecte de la TLPE. Cette convention propose un tarif forfaitaire avec recensement complet des supports publicitaires sur la commune, puis pour les 2 années suivantes des tarifs forfaitaires moins élevés comprenant des mises à jour. Le Conseil prend acte de la nouvelle convention.

- Recensement 2026 : Monsieur René GIRARD, désigné coordinateur communal pour le recensement 2026, rappelle que celui-ci aura lieu du 15-01-2026 au 14-02-2026. Les 4 agents recenseurs nécessaires désignés, bénéficieront de formations début janvier.

- Repas des Aînés : Madame Valérie FERREUX indique que le repas des Aînés aura lieu le 14-02-2026

- PLUi : premier arrêt par GBM le 11 décembre 2025.

- Travaux de réhabilitation du chauffage église de Chemaudin et Vaux, quartier de Chemaudin : mise en service prévue pour le 09-12-2025

- Monument aux Morts : cérémonie du 11 novembre devant le Monument rénové

- Vœux du Maire : le vendredi 09 janvier 2026.

Fin de la séance à 20 h 08

Le Maire

Le Secrétaire

Gibert GAVIGNET

Julien MONTHIOUX

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2025-085 : Avenants préau de l'école

Délibération 2025-086 : Attribution du marché réhabilitation de l'ancienne école de Vaux les Prés

Délibération 2025-087 : Complémentaire santé agents : participation employeur

Délibération 2025-088 : Modifications budgétaires Budget Petite Enfance

Délibération 2025-089 : Modifications budgétaires Budget Commune

Délibération 2025-090 : Durée amortissement des Fonds de concours 2025

Délibération 2025-091 : Prix de l'affouage 2026

Délibération 2025-092 : Règlement de l'affouage 2026

Délibération 2025-093 : Remboursement billets de train voyage Paris

Délibération 2025-094 : Frelons asiatiques